



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 9 AVRIL 2018

Le 9 avril 2018 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2018

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Sébastien LE DARD à Christian CRETIN.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 9

Membres en exercice : 9

Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 26 mars 2018 sous réserve de la modification suivante :

- compte-rendu de réunion de la Communauté de Communes : le coût de l'aménagement interne des bureaux du nouvel espace de santé a été évalué à 30 000 € environ et non 38 000 € (coût prévisionnel indiqué avant le vote du budget).

1. Vote des taux d'imposition 2018

Chaque année, il convient de voter les taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le produit fiscal prévisionnel de 2018 est estimé à 74 014 euros,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de reconduire pour 2018 les mêmes taux d'imposition, à savoir :

- 10,93 % pour la taxe d'habitation,**
- 10,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,**
- 38,18 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

2. Budget principal : Affectation des résultats 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :**

- un excédent de fonctionnement de :	79 817.41 €
- un excédent reporté de :	99 910.36 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	179 727.77 €
- un déficit d'investissement de :	35 658.29 €
- un excédent des restes à réaliser de :	3 735.00 €
Soit un besoin de financement de :	31 923.29 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	179 727.77 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	31 923.29 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	147 804.48 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	35 658.29 €

3. Budget principal : vote du budget primitif 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après examen du projet de budget pour l'exercice 2018,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses :	137 313.00 €
Recettes :	133 578.00 €

Fonctionnement

Dépenses :	383 296.00 €
Recettes :	383 296.00 €

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	140 433.00 € (dont 3 120.00 € de RAR)
Recettes :	140 433.00 € (dont 6 855.00 € de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	383 296.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	383 296.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Cette année, les projets d'investissement et de fonctionnement seront les suivants :

- Travaux école : 39 000 €
- Travaux bois : 15 846 €
- Renouvellement des guirlandes (déco de Noël) : 1 500 €
- Véhicule communale : 5 000 €
- Mobilier salle des fêtes : 7 700 €
- Panneaux élection : 2 000 €
- Réfection et entretien de la voirie : 15 000 €

4. Budget annexe assainissement : Affectation des résultats 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 769.21 €
- un excédent reporté de :	46 907.71 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	45 138.50 €
- un excédent d'investissement de :	21 029.60 €
- un déficit des restes à réaliser de :	2 000.00 €
Soit un excédent de financement de :	19 029.60 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	45 138.50 €
---	--------------------

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	45 138.50 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	21 029.60 €

5. Budget annexe assainissement : vote du budget primitif 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après examen du projet de budget pour l'exercice 2018,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses :	34 828.00 €
Recettes :	36 828.00 €

Fonctionnement

Dépenses :	69 798.00 €
Recettes :	69 798.00 €

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	36 828.00 € (dont 2 000.00 € de RAR)
Recettes :	36 828.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	69 798.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	69 798.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Cette année, les projets d'investissement et de fonctionnement seront les suivants :

- Curage et remplacement des buses cassées « secteur prairie ».

6. Suppression de la régie « location du court de tennis municipal »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R-1617-1 à 18 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 juin 1983 autorisant le Maire à créer une régie communale en application de l'article L2122-22 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales et instituant une régie de recettes pour l'encaissement des locations du court de tennis municipal,
Considérant la baisse des locations liée à la vétusté du terrain de tennis,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de laisser le court de tennis en accès libre,
- de supprimer la régie recettes pour l'encaissement des locations du court de tennis municipal,
- de charger M. le Maire d'en informer le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ainsi que le comptable du Trésor auprès de la commune.

Compte-rendu de réunions :

- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne (Bureau communautaire) / rapporteur
Mme PUECH :

- o Vote des subventions : Les associations communales se verront octroyées une subvention de 500 € en 2018. En raison de la disproportion des aides accordées à l'ASSAD et à l'ADMR, M. BECOUSSE a fait part de son désir de rencontrer la CC Mâconnais-Tournugeois afin d'harmoniser et trouver une cohérence dans leur subventionnement. En effet, la CCESG verse une aide de 20 000 € à chaque association contre 8 000 € et 2400 € pour la CCMT. Or, le périmètre d'actions de ces deux organismes est à cheval sur les deux territoires.
- o Les mêmes taux d'impositions 2017 seront reconduits en 2018.
- o Agrandissement du parking du futur espace santé : 33 places supplémentaires ont été redéfinis suite à l'étude menée soit une centaine au total.
- o Transfert du droit de préemption urbain en matière de zone d'activité économique : 8 communes concernées dont Lalheue.

- SPANC : La CC a enfin réceptionné les acceptations de subventions attribuées par l'agence de l'eau RMC aux particuliers pour leur installation d'assainissement non collective. Malheureusement, seuls 12 dossiers ont été acceptés sur 30. L'opération est victime de son succès. L'enveloppe des aides financières de ce programme est épuisée.

- Rapporteur Mme MULLER : La CC Entre Saône et Grosne, en partenariat avec le CAUE de Saône-et-Loire ont organisé pour les élus et agents du territoire, une matinée de rencontre, de partage d'expériences et de pratiques liées au zéro phyto le 6 avril dernier. Les communes de Saules, Saint-Boil et Chenoves (CC Sud Côte Chalonnaise), sont pionnières en matière de techniques alternatives au désherbage. Mme MULLER et M. CRETIN ont participé à cette journée consacrée à la visite des espaces publics (église, lavoir, cimetière, abords des écoles et d'un quartier résidentiel) et à des démonstrations de matériels innovants en la matière. La Commune de Lalheue inscrite pour l'élaboration de son plan de désherbage pourrait bénéficier d'aides pour l'acquisition de matériels (60 à 80 %). La difficulté des communes engagées dans ce genre de démarche est la communication et la sensibilisation de leur action auprès des habitants.

- Questions et informations diverses :

- Travaux école du quart Goin : réunion de chantier avec les entreprises le 13 mai à 18h30.

La séance est levée à 20h39.

Prochaine séance : Mercredi 23 ou lundi 28 mai 2018 à 20h00.

SIGNATURES
Procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2018

Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	POUVOIR à M. CRETIN Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	Elodie PHILIPPON